

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 20 janvier 2006  
(convocation du 9 janvier 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette  
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie  
Claude  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent  
M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean  
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard  
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - BEGLES - Extension de la station d'épuration Clos de Hilde -  
Marché n°04164 U - Avenant n°2 - Décision - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a attribué le marché n° 04164U (notifié le 17 août 2004), relatif à l'extension de la station d'épuration Clos de Hilde, au groupement DEGREMONT SAS / SPIE-BATIGNOLLES TPCI / AMEC SPIE Sud Ouest / ECCTA Ingénierie pour un montant de 29 407 853 € HT soit 35 171 792,19 € TTC.

Par délibération n° 2005/0243 du 22 avril 2005, vous avez autorisé la passation d'un avenant n° 1 entérinant le changement d'indices dans la formule de calcul de révision de prix.

En juin 2005, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de mandater un bureau d'études afin de dégager des éléments de réflexion quant aux différentes possibilités offertes pour traiter et valoriser l'ensemble des boues communautaires à l'horizon 2015.

Cette étude a été présentée aux instances communautaires qui ont validé les conclusions lors du Conseil de Communauté du 8 juillet 2005. Ainsi, le Conseil a, par délibération n° 2005/0558 du 08 juillet 2005, validé la modification du programme d'extension de la station d'épuration Clos de Hilde à BEGLES.

Il a été ainsi décidé :

- d'adopter une solution de séchage des boues à réaliser sur la station Clos de Hilde ;
- réaliser cet équipement sous maîtrise d'ouvrage publique ;
- d'abandonner le principe de cogénération prévu au marché d'extension de Clos de Hilde ;

Cette décision intervenant 10 mois après le début des travaux, a nécessité d'arrêter le chantier concernant la réalisation du bâtiment de traitement et stockage des boues afin d'en reprendre la conception, compte tenu de la suppression de la cogénération.

Pour mémoire, l'ordre de service de démarrage des travaux de l'extension de la station a été donné le 26 août 2004 pour un délai de 28 mois.

Les aménagements de ce futur bâtiment ont été complètement modifiés en terme de circuit de traitement des boues, du positionnement des locaux et des réservations en génie civil afin d'installer les futurs équipements (pompes, vis de transfert, ...) nécessaires au transfert des boues vers le sécheur qui sera réalisé ultérieurement (appel d'offres restreint de type conception réalisation en cours de préparation).

Compte tenu des délais de ces nouvelles études, des plans d'exécution à reprendre, du délai de cinq mois d'arrêt de la réalisation du bâtiment des boues et de la modification du permis de construire, la prolongation du délai est de huit mois.

Cette modification a nécessité aussi de revoir, du point de vue technique, le process de traitement des boues et de réexaminer les prix des différents postes :

- la suppression des équipements de la cogénération prévus au marché initial ;
- la suspension du délai de réalisation par le maître d'ouvrage ;
- la modification du génie civil du bâtiment de traitement des boues ;
- la réalisation d'une nouvelle chaufferie pour la phase transitoire entre la mise en service de la station et celle du sécheur (cet équipement sera maintenu en secours dans le projet final pour les arrêts de maintenance ou une défaillance du sécheur) ;
- la mise en place d'aéro-refroidisseurs dans l'attente de l'utilisation du biogaz sur le sécheur. Ces équipements seront également maintenus en secours pour pallier les conséquences de l'arrêt du sécheur ;
- la réalisation d'équipements pour le futur transfert des boues vers le sécheur (canalisation sous radier, en toiture, réservations dans le génie civil...).

A ce titre, le montant de la moins value est de 111 111 € HT.

Cet avenant n°2 ne prend pas en compte l'indemnisation pour arrêt de chantier, qui fera l'objet d'un autre avenant.

L'opération est prévue au Programme Pluriannuel des Investissements 2004/2008 et au Budget Annexe Assainissement des exercices concernés, chapitre 23, compte 2313, CRB O200, Programme UCBD.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n° 2 au marché n° 04164U, à intervenir avec le groupement DEGREMONT SAS / SPIE-BATIGNOLLES TPCI / AMEC SPIE Sud Ouest / ECCTA Ingénierie faisant passer le montant total du marché de 29 407 853 € HT à 29 296 742 € HT (soit en TTC de 35 171 792,19 € à 35 038 903,43 €) et prolongeant la durée d'exécution de ce marché de 8 mois,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,  
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
1 FÉVRIER 2006**

M. JEAN-PIERRE TURON

